

LE BOURGET



CODE DE LA RUE

11 conseils
pour garder
sa ville propre





Edito

Vincent Capo-Canelas
Sénateur-Maire
du Bourget



Notre ville est un espace de vie pour tous. Et pour que chacun en profite, petit comme grand, il est essentiel de respecter notre environnement en le gardant propre. C'est pourquoi la Ville du Bourget met en œuvre quotidiennement d'importants moyens pour assurer la propreté de notre ville : une présence quotidienne des agents, même le dimanche matin, un dispositif d'urgence propreté, 9 véhicules et engins dédiés à l'entretien de nos rues, la collecte sélective, etc.

Toutefois, **la propreté de nos rues, si elle est une de nos priorités, ne peut se faire sans la participation et l'effort de tous.** La propreté du Bourget concerne chacun d'entre nous.

C'est pourquoi la Municipalité a souhaité réaliser ce document d'informations pratiques, avec pour vocation de sensibiliser l'ensemble des Bourgetines et Bourgetins au respect de l'environnement urbain.



Gérald Durand
Adjoint au Maire
délégué à la Propreté

Nous souhaitons que chacun se sente impliqué et concerné par la propreté de notre ville pour qu'ensemble, nous prenions plaisir à vivre demain dans une

**La propreté
du Bourget
concerne chacun
d'entre nous.**

ville accueillante et plus propre, pour nous comme pour les visiteurs.

Ce « code de la rue » recense ainsi les différentes astuces et règles essentielles à respecter pour que chacun soit acteur de l'environnement dans lequel nous vivons et contribue à améliorer toujours plus la propreté du Bourget.

En espérant qu'il vous sera utile, pour vous et pour vos proches, nous comptons sur votre engagement !



Règle n°1

Je ne jette pas mes déchets par la vitre de ma voiture, par la fenêtre de mon logement ou en marchant ! Je les jette dans une corbeille : j'aide les agents !



160 corbeilles
sont à votre disposition sur la ville.
Près de **200 sacs poubelles**
sont utilisés chaque jour.





Règle n°2

Je ne jette pas mon chewing-gum et mon mégot par terre.

Un chewing-gum met **entre 5 et 6 ans** à se dégrader complètement.



Jeté par terre, un mégot de cigarette est un danger pour l'homme et pour l'environnement, car il est composé de matières toxiques. Un mégot met **entre 2 et 12 ans** à se dégrader complètement ! Pensez à jeter vos mégots dans un cendrier !

Règle n°3

Je ramasse les déjections
de mon chien.



Les maîtres doivent emmener
des **sacs en plastiques**
quand ils sortent leur chien.



Attention : **le nourrissage
des pigeons et d'animaux errants
est interdit** et favorise leur prolifération.

De plus, le nourrissage provoque de
nombreuses déjections qui salissent les
rues et dégradent les bâtiments.





Règle n°4

Quand je me gare, je laisse de la place entre la voiture et le trottoir pour que le caniveau soit nettoyé.

Chaque jour, **11 agents** à temps plein assurent quotidiennement la propreté de la ville. Une présence est aussi assurée le dimanche.



Règle n°5

Je ne sors pas mes encombrants dans la rue n'importe quand, j'appelle le **0800 940 440** (appel gratuit) pour obtenir un rendez-vous.



Les encombrants sortis sans rendez-vous ne seront pas ramassés et sont passibles **d'une amende pouvant aller jusqu'à 3000 euros.**



Attention : tous les gros déchets ne sont pas forcément des encombrants.

**Pour plus d'informations,
contactez le 01 48 38 82 06**



UNE DÉCHETTERIE À VOTRE DISPOSITION



Comment ça marche ?

La déchetterie vous accueille gratuitement tous les samedis matin sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, appelez le 01 48 96 50 50, du lundi au jeudi (de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15) et le vendredi de 8h à 12h.

- ➔ Au téléphone, indiquez votre adresse et ce que vous souhaitez apporter à la déchetterie.
- ➔ Sur place, des agents vous orienteront vers les bonnes bennes.

Service exclusivement réservé aux particuliers. Seuls les véhicules de tourisme sont autorisés. Pensez à vous munir de gants !

***Déchetterie intercommunale :
11 rue Gâteau Lamblin à Drancy
Le samedi matin, sur rendez-vous
(RDV au 01 48 96 50 50)***

Règle n°6

Dans la rue, je dépose mes petits déchets dans les corbeilles, pas mes déchets ménagers !



Les poubelles remplies de déchets ménagers favorisent l'étalage de petits déchets sur la voie publique.

Règle n°7

Je dépose mes déchets ménagers dans un conteneur et non à même le sol.

Chaque Bourgetin possède des bacs dédiés aux déchets ménagers chez lui ou dans le local de son habitation collective. **Pour échanger ou réparer votre bac, appelez le 01 48 38 82 09***



* Formulaire à remplir aux services techniques



Règle n°8

Je trie mes déchets*
pour favoriser leur recyclage
et préserver l'environnement.

Les poubelles contenant
des déchets non triés ne seront pas
ramassées.

**Pour tout renseignement
sur le tri et le recyclage,
contactez le
01 48 38 82 06**

* Bouteilles, flacons en plastique, boîtes métalliques, canettes, conserves, aérosols, papiers, journaux, magazines, prospectus, cartons d'emballage et briques alimentaires, dans le bac bleu.

Règle n°9

Je sors mes conteneurs la veille au soir du jour de ramassage, et je les rentre après le passage de la benne.



RAMASSAGE DU BAC MARRON :

**ZONE OUEST LE LUNDI
MERCREDI VENDREDI**

**ZONE EST LE MARDI
JEUDI SAMEDI**



Un conteneur sorti en dehors des jours de ramassage attire les nuisibles et favorise l'étalage des déchets sur la voie publique.



RAMASSAGE DU BAC BLEU :
ZONE OUEST LE MERCREDI
ZONE EST LE JEUDI

Règle n°10

Je sors mes déchets verts chaque lundi soir, de mars à novembre, pour un ramassage le mardi matin*.



Des **sacs à déchets verts** sont distribués aux habitats individuels fin février. **Pour obtenir des sacs supplémentaires, contactez le 01 48 38 82 06.**



* Les déchets verts trop volumineux doivent être déposés en déchetterie



Règle n°11

Je trie le verre.
Je ne le mélange pas
avec les autres types
d'emballage.

Des **poubelles à verre** sont
disponibles partout dans le Bourget.
Trouvez le point d'apport le plus proche
sur : **www.le-bourget.fr**

OPÉRATION DÉGRAFFITAGE : FAITES RETIRER LES TAGS DE VOTRE MUR !



La propreté d'une ville passe
aussi par l'apparence de ses
murs. La Ville organise régu-
lièrement des opérations de
dégraissage et nettoyage des
murs. Vos murs sont recou-
verts par des tags ? Vous sou-
haitez que votre habitation
fasse partie de la prochaine
opération dégraissage ?

Contactez Stéphane Chambre
au **01 48 38 82 93** ou sur
stephane.chambre@ville-lebourget.fr



LE BOURGET

LA PROPRETÉ EN VILLE TOUS CONCERNÉS

Pour que notre ville demeure
AGRÉABLE et **ACCUEILLANTE**

MOBILISONS-NOUS ENSEMBLE
POUR SA PROPRETÉ !

LE BOURGET



Mairie du Bourget
Service Communication
65, avenue de la Division Leclerc
93350 Le Bourget
Tél. 01 48 38 82 82

WWW.LE-BOURGET.FR